



LA SECTION EUROPEENNE anglais - 2h/semaine

- 2^{de} 1^{ère} T^{le} -

Elle propose à des élèves ayant une aptitude et une réelle motivation pour l'apprentissage des langues étrangères de développer leurs compétences linguistiques et leur connaissance de la culture des pays européens.

Le recrutement :

- 2/3 des places réservées aux collégiens venant des sections européennes, 1/3 des places pour les autres collèves.
 - Avoir un bon niveau de langue (A2 très solide).
 - Etre prêt à prendre la parole avec spontanéité : l'examen final est une interrogation orale.
 - Faire preuve d'ouverture d'esprit : s'intéresser à d'autres cultures.
- Sélection et affectation à partir d'un dossier de candidature réalisé dans le cadre de la procédure Affelnet à l'issue de la classe de 3^e (se renseigner auprès de son collègue).

Contenu :

- 1 h hebdomadaire d'enseignement linguistique renforcé en anglais.
- 1 h hebdomadaire d'enseignement d'une partie du programme de la discipline non linguistique (DNL) : au lycée l'Histoire-Géographie est la DNL de l'anglais. Elle permet une pratique de la langue dans un autre contexte que celui du cours d'anglais (créativité, jeux de rôle, exposés... sur des thèmes comme l'immigration irlandaise aux Etats Unis, le Brexit, l'enfant unique en Chine, la gestion des ressources...).
- Des sorties/voyages peuvent être proposés dans le cadre de cet enseignement: voyage à Londres, en Irlande, visite de l'Unesco et du musée du Quai Branly...

L'option Euro au baccalauréat :

L'élève doit également se présenter aux épreuves spécifiques de la section et satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir obtenu au moins 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section
- Avoir obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu de la ou des DNL (constitué à 20 % d'une note de scolarité dans la section en terminale, attribuée par les professeurs de langue et de(s) DNL, et à 80 % d'une interrogation orale dans la langue de la section en terminale). La note finale est prise en compte comme enseignement optionnel.

Atouts de la section euro :

- Obtention de l'indication « section européenne » suivie de la désignation de la langue sur le diplôme du baccalauréat.
- Faciliter la réussite professionnelle en permettant aux élèves de présenter un profil linguistique solide certifié par des normes européennes, gage d'une meilleure insertion professionnelle dans l'Union Européenne.
- Augmenter l'ouverture à l'espace européen, par la découverte d'autres pratiques culturelles, scientifiques, etc.